



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Strasbourg, le 15 juin 2020

La Rectrice
à
Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

s/c de Madame l'IA-DASEN du Haut-Rhin
et de Madame l'IA-DASEN du Bas-Rhin

Rectorat

Pôle organisation scolaire
et politiques éducatives

Délégation académique à
l'action culturelle

Affaire suivie par
Emmanuel Claerr

03 88 23 37 35

emmanuel.claerr
@ac-strasbourg.fr

Référence Daac :
circulaire 2020-078

Adresse des bureaux
27 boulevard Poincaré
67000 Strasbourg

Adresse postale
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Objet : Campagne PACTE (projets artistiques et culturels en territoire éducatif)

P.J. : [Tableau synthétique des différents appels à projets concernés](#)

L'académie de Strasbourg a déployé cette année l'application ADAGE (Application Dédiee À la Généralisation de l'Education Artistique et Culturelle) à l'ensemble des écoles et des établissements scolaires de l'académie.

Conçue par l'académie de Versailles, cette application permet :

- d'accéder à une source d'information centralisée sur l'EAC, avec notamment une cartographie et les contacts des partenaires culturels géo-localisés ;
- de renseigner les projets artistiques et culturels réalisés favorisant ainsi la mise en cohérence des projets dans le volet culturel du projet d'école/établissement ;
- de permettre une émulation positive et des échanges de bonnes pratiques entre écoles / établissements scolaires
- de répondre de façon unifiée aux appels à projets scolaires proposés par la Délégation académique à l'action culturelle (Daac) en lien avec ses partenaires (DRAC, etc.) grâce à la fonctionnalité « Monter son projet ».

Cette application est accessible sur ARENA à l'adresse suivante : <https://si.ac-strasbourg.fr/> (onglet "Scolarité du 1er degré" ou "Scolarité du 2nd degré", rubrique "Application dédiée aux parcours éducatifs").

Pour l'année scolaire 2020-2021, seuls les appels à projets mentionnés dans la pièce jointe sont concernés : les **demandes de projet seront donc à renseigner directement sur l'application ADAGE** (aucun formulaire papier n'est à envoyer ; par contre des [pièces complémentaires](#) seront à fournir et à envoyer par mail à : ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr).

Ces appels à projets sont proposés par la Délégation académique à l'action culturelle (Daac) en lien avec ses partenaires (Drac Grand Est, collectivités territoriales, mécènes), dont les projets financés par le Gip-Acmisa.

La campagne est ouverte du mercredi 17 juin 2020, 8h au lundi 5 octobre 2020, 18h.

Attention :
aucune saisie et aucun avis de chef d'établissement
ne seront possibles après le lundi 5 octobre, 18h.

Pour vous aider :

- des tutoriels et des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse suivante :

www.ac-strasbourg.fr/pedagogie/daac/adage-pacte/

- Emmanuel Claerr (emmanuel.claerr@ac-strasbourg.fr – 03 88 23 37 35), référent académique ADAGE se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

Je suis sûre que vos équipes et vous-même accorderez tout l'intérêt qu'elle mérite à cette application pour permettre à 100 % des jeunes d'accéder à une éducation artistique et culturelle (EAC) de qualité.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Rectrice et par délégation,
La déléguée académique à l'action culturelle



Peggy Gattoni

Projets financés par :



[Pour en savoir plus sur le Gip-Acmisa](#)

Lien utile :

[Page dédiée à l'application ADAGE sur le site de la Daac](#)